



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-06-04

Travaux d'aménagement des quatre zones d'activités intercommunales - Bilan financier et avenants.

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Jons, salle Chrysalide, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 28 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (32) :

MM. Athenol, Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, M. Champeau, Mmes Deliance, Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Moustaid, Nicolier, Notin, Reype-Allarousse, MM. Ruz, Valéro et Villard.

Absents/excusés (8) : Mme Auquier, MM. Chevalier, Collet, Jourdain, Laurent, Lièvre, Mmes Pinton et Santesteban.

Pouvoirs (4) :

Mme Auquier donne pouvoir à Mme Notin.

M. Chevalier donne pouvoir à M. Dubuis.

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Santesteban donne pouvoir à Mme Chabert.

Secrétaire de séance : Mme Monin.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2022-02-07 du 22 février 2022 la CCEL avait arrêté un programme de requalification des quatre zones d'activités suivantes :

- Mi Plaine à Genas ;
- Satolas Green à Pusignan ;
- Portes du Dauphiné à Saint Pierre de Chandieu ;
- Chanay à Saint Bonnet de Mure.

Les travaux de ces quatre zones d'activités été achevés vous trouverez ci-dessous le bilan financier final.

POUR LA ZONE MI PLAINE A GENAS :

Lot 1 : E JL

Marché initial : 3 893 726,39 € HT

Un avenant est rendu nécessaire par suite de :



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-06-04

**Travaux d'aménagement des quatre
zones d'activités intercommunales -
Bilan financier et avenants.**

- Des prestations complémentaires demandées par le maître d'ouvrage à hauteur de 110 579,02 € HT ;
- Des évolutions liées à des adaptations techniques du projet occasionnant des plus-values à hauteur de 312 880 € HT ;
- Des évolutions liées à des adaptations techniques du projet occasionnant des moins-values à hauteur de 139 226,19 € HT ;
- Des prestations nouvelles nécessaires liées aux modifications de planning imposées à hauteur de 16 077 € HT

Ce qui donne au global une plus-value de 300 309,83 € HT.

Le montant des travaux de ce lot s'élève donc à 4 194 036,22 € HT

Par ailleurs, eu égard aux intempéries, aux arrêts de chantier, le délai global d'exécution est prorogé jusqu'au 15 juin 2025.

Lot 2: TERDIDEAL TARVEL

Marché initial : 273 539,40 € HT

Avenant n°1 : 25 617,61 € HT notifié le 22 octobre 2024

Le montant des travaux de ce lot s'élève à 299 157,01 € HT.

Total des travaux sur la ZA de Mi Plaine à Genas : 4 493 193,23 € HT

POUR LA ZONE SATOLAS GREEN A PUSIGNAN :

Lot 1: RMF

Marché initial : 2 549 227,90 € HT

Avenant n° 1 en moins-value suite à la suppression des tranches 4 et 5 : - 534 004,60 € HT

Le montant des travaux de ce lot s'élève à 2 015 223,30 € HT

Lot 2: SASU POTHIER ELAGAGE

Marché initial: 134 278,20 € HT

Total des travaux sur la ZA de Satolas Green à Pusignan : 2 149 501,50 € HT

POUR LA ZONE PORTES DU DAUPHINE A SAINT PIERRE DE CHANDIEU :

Lot 1 : SEEM

Marché initial : 1 738 473 € HT

Avenant n° 1 en moins-value par suite de la modification du périmètre : - 233 901,53€ HT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-06-04

**Travaux d'aménagement des quatre
zones d'activités intercommunales -
Bilan financier et avenants.**

Tranche optionnelle affermie : 1 158 941,12 € HT
Le montant des travaux de ce lot s'élève à 2 663 512,59 € HT

Lot 2: CHAZAL

Marché initial: 193 366,95 € HT

Avenant n°2 suite tranche optionnelle affermie et modification du périmètre : 33 233,22 € HT

Le montant des travaux de ce lot s'élève à 226 600,17 € HT

**Total des travaux sur la ZA des Portes du Dauphiné à Saint Pierre de Chandieu :
2 890 112,76 € HT**

POUR LA ZONE CHANAY A SAINT BONNET DE MURE :

Lot 1: MOULIN TP

Marché initial: 1 867 842,35 € HT

Lot 2 : PARCS & SPORTS

Marché initial : 408 735,13 € HT

Total des travaux sur la ZA du Chanay à Saint Bonnet de Mure : 2 276 577,48 € HT

SOIT UN TOTAL GENERAL DES QUATRE ZONES DE 11 809 384,97 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant en plus-value de 300 309,83 € HT avec l'entreprise E JL pour les travaux de la ZA de Mi Plaine à Genas.
- **ACTE** la fin des travaux au 15 juin 2025 pour les travaux de la ZA de Mi Plaine à Genas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-06-04

**Travaux d'aménagement des quatre
zones d'activités intercommunales -
Bilan financier et avenants.**

- **ARRETE** le montant des travaux des quatre zones d'activités à 11 809 384,97 € HT.



Daniel VALERO
Président,
Vice-président du Département
du Rhône,
Maire de Genas.

*Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr